

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 019-211904206-20250319-DELIB2025005-DE

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Valérie BOUCHAREL représentée par Catherine VIDAL

Excusés non représentés : Julien BARATAUD - Jean-François POUMIER

Carla AFONSO DA CRUZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 mars 2025

Délibération 2025-005

Affectation des résultats 2024 - Budget Communal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean MOUZAT, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	75 415,90 €
Excédent d'investissement antérieur reporté :	54 569,61 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024 :

Solde d'exécution de l'exercice :	- 12 766,20 €
Solde d'exécution cumulé (001) :	41 803,41 €

Restes à réaliser au 31/12/2024 :

Dépenses d'investissement :	17 575,89 €
Recettes d'investissement :	247 500,00 €
SOLDE :	229 924,11 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023

Report du solde d'exécution cumulé :	41 803,41 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	229 924,11 €
SOLDE :	271 727,52 €
Besoin de financement total :	0,00 €

Résultat fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	65 382,58 €
Résultat antérieur :	75 415,90 €
Part affectée à la section d'investissement sur l'exercice 2024 :	0,00 €
Total à affecter :	140 798,48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter au Budget Communal 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2024) :	0,00 €
Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2024) :	0,00 €
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2024 – ligne 002 (report à nouveau créditeur) :	140 798,48 €
Total à affecter :	140 798,48 €

Membres présents : 12

Membres absents : 3

Votants : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 21/03/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 21/03/2025

Le Maire,

Jean MOUZAT